



Informations destinées aux utilisateurs conformément à l'article 14 de la directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE »)



Le symbole de la poubelle barrée sur le(s) produit(s) et/ou les documents d'accompagnement signifie que les produits électriques et électroniques usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Pour un traitement, une valorisation et un recyclage adéquats, veuillez apporter ce(s) produit(s) aux points de collecte désignés où il(s) sera(-ont) accepté gratuitement.

Par ailleurs, dans certains pays, vous pouvez renvoyer vos produits à votre revendeur local contre l'achat d'un nouveau produit équivalent.

L'élimination correcte de ce produit permettra d'économiser des ressources précieuses et d'éviter tout effet négatif potentiel sur la santé humaine et l'environnement, qui pourrait résulter d'une manipulation inappropriée des déchets.

Veuillez contacter les autorités locales afin d'obtenir de plus amples informations sur le point de collecte désigné le plus proche de chez vous.